

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-7-5

7^{ème} Commission

Commission de la santé, de l'alimentation et du sport

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

LABELLISATION TERRE DE JEUX PARIS 2024 POUR LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Par délibérations en date du 6 décembre 2019 et du 10 février 2020, les Conseils Départementaux respectivement du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont approuvé à l'unanimité les conventions de labellisation "Terre de Jeux 2024".

Le présent rapport vous propose d'approuver une nouvelle convention à passer avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 qui validera l'obtention du label pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} commission (santé, alimentation et sport) du 3 mai 2021.

Le label « Terre de Jeux 2024 » est destiné à tous les niveaux de collectivité territoriale : commune, intercommunalité, département et région, en France métropolitaine et Outre-mer et aux acteurs du mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure olympique et paralympique pendant l'olympiade en cours.

En matière de sport, l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace est d'accompagner les associations et les collectivités pour animer les territoires au plus près des Alsaciens et développer la pratique du sport pour toutes et tous autour des axes suivants : accompagnement des comités sportifs, des clubs de haut-niveau, du sport scolaire, développement des sports de nature, du sport-santé, du sport pour tous, soutien aux investissements des associations et collectivités locales.

1. Les objectifs de la labellisation

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 représentent une opportunité d'émotions, d'actions et de promotion hors norme. Les territoires et Paris 2024 partagent la même ambition d'en faire un levier de valorisation et de développement du sport dans toute la France.

Cette ambition se décline autour de trois grands objectifs :

- **Une célébration spectaculaire et ouverte**, pour faire vivre les émotions des Jeux de 2024 au plus grand nombre, promouvoir tous les sports et favoriser les rencontres avec les athlètes ;
- **Un héritage durable**, matériel comme immatériel, pour changer le quotidien des gens grâce au sport et renforcer le mouvement sportif ;
- **Un engagement inédit** pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de vivre l'aventure olympique et paralympique, dès 2020.

Le label « Terre de Jeux 2024 » a été créé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour permettre à tous les territoires de s'engager pleinement dans l'aventure olympique et paralympique de Paris 2024.

La Collectivité européenne d'Alsace a érigé le soutien au sport et aux associations au rang de priorités et a identifié 3 axes stratégiques pour le sport : donner à l'Alsace la capacité d'agir dans la gouvernance du sport, faciliter et accompagner l'organisation du monde sportif alsacien, et définir une politique sportive ambitieuse. Elle entend agir pour que le sport, dans tous ses aspects, devienne un levier d'épanouissement et de cohésion sociale pour tous les Alsaciens, ainsi qu'un vecteur de développement transfrontalier.

Du Nord au Sud de l'Alsace, la Collectivité a développé ces dernières années de nombreux dispositifs qui permettent de soutenir le sport dans tous les territoires. Les chantiers de convergence des politiques sportives des deux anciens Départements ont ainsi été répertoriés : le soutien aux clubs, l'aide à la licence, les comités, les manifestations, le sport scolaire, les sports de nature, le sport-santé, le haut niveau, et les enjeux sociaux.

L'impact majeur de la crise sanitaire sur les associations et particulièrement les clubs sportifs alsaciens sera une donnée essentielle à prendre en compte.

Par délibérations en date du 6 décembre 2019 et du 10 février 2020, les Conseils départementaux respectivement du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont approuvé à l'unanimité les conventions de labellisation « Terre de Jeux 2024 ». La CeA souhaite déposer « en propre » ce label dans lequel des projets alsaciens en lien avec les Jeux et la promotion du sport pour tous seront développés pour marquer cette échelle alsacienne et pour incarner une nouvelle gouvernance du sport à l'échelon territorial.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sont une opportunité pour la CeA : c'est en effet une occasion de définir des pistes d'actions communes et de communication entre toutes les collectivités alsaciennes labellisées Terre de Jeux et Centre de préparation aux Jeux. C'est l'occasion également de montrer que l'Alsace est présente dans ce que Paris 2024 décrit comme « les Jeux de la France ». C'est aussi l'occasion aussi d'envisager des actions à l'échelle transfrontalière dans une dimension européenne des Jeux et d'investir le champ de « l'Olympiade culturelle » (événements culturels à créer, accessibles à un large public et ayant pour but de provoquer des rencontres entre le sport et l'art). C'est enfin la possibilité de développer des actions sur les axes forts de la CeA, particulièrement sur le sport-santé (surpoids chez les collégiens), la pratique sportive des personnes en situation de handicap, l'égalité hommes femmes (les Jeux de 2024 seront les 1ers Jeux

entièrement paritaires), des thèmes sur lesquels se fondent les politiques publiques, notamment sportives, de la CeA.

Au travers de cette convention, la CeA et Paris 2024 partagent :

- Une ambition : saisir l'opportunité des Jeux pour mettre toujours plus de sport dans la vie des Français ;
- Une méthode : faire ensemble en favorisant les collaborations avec les autres acteurs du sport (autres collectivités territoriales, fédérations sportives et clubs, CNOSF/CPSF et leurs organes déconcentrés, Agence Nationale du Sport, etc.) ;
- Un engagement : mener des actions concrètes pour renforcer la célébration, l'héritage et l'engagement du public autour des Jeux de 2024.

Cette labellisation permettra de :

- Valoriser les actions de la CeA en la matière : sport pour tous, sport de haut-niveau, actions des collectivités locales, partenariats avec le monde sportif, handisport, sport-santé... ;
- Permettre au projet Paris 2024 de se déployer au sein de l'écosystème de la CeA (acteurs du mouvement sportif sur son territoire, autres collectivités territoriales...)
- Concevoir et mettre en œuvre des projets communs entre la CeA et Paris 2024.

La convention jointe au rapport entrera en vigueur à la date de la signature par les parties qui est prévue courant 2021. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et arrivera en tout état de cause à échéance le 31 décembre 2024, sans autre formalité ni versement d'indemnités. Elle est complétée par les conditions générales d'utilisation qui précisent les règles d'usage liées à l'utilisation de la marque « Terre de Jeux 2024 ».

2. La désignation d'un élu référent « Paris 2024 »

Dans la perspective de l'obtention de ce label, il est également nécessaire de désigner un élu référent « Paris 2024 » au sein de la collectivité, en charge de tous les contacts avec le comité d'organisation « Paris 2024 ». Cette personne référente sera destinataire des informations de « Paris 2024 » et la personne contact, si nécessaire, pour le suivi du label « Terre de Jeux 2024 ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De présenter la candidature de la Collectivité européenne d'Alsace à l'attribution du label Terre de Jeux 2024 ;
- D'approuver la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 », jointe au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 » à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ;
- De ne pas désigner au scrutin secret, le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace élu référent Paris 2024 et pour le label Terre de Jeux 2024 ;
- De désigner Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace en tant qu'élue référente Paris 2024 et pour le label Terre de Jeux 2024.

Le Président



Frédéric BIERRY